

<p>FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)</p>	<p>Installation Classée pour la Protection de l'Environnement</p>	<p>Résumé non technique de l'Etude d'Impact</p>
---	---	---

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

FLAM'UP

**Commercialisation d'allumettes, de briquets et d'allume-feu
(60)**

1.	Présentation de l'activité.....	2
2.	Effectif et rythme de travail	2
3.	Terrain d'implantation	2
4.	Urbanisme	2
5.	Environnement humain	3
6.	Patrimoine naturel et paysage	4
7.	Eau	5
8.	Bruit	5
9.	Air	6
10.	Gestion des déchets	6
11.	Energie	6
12.	Trafic	7
13.	Intégration paysagère	7
14.	Remise en état du site en fin de vie	7
15.	Evaluation des risques sanitaires	8

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Étude d'Impact
--	---	---

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La société FLAM'UP est implantée sur les communes de SAINTINES et BETHISY-SAINT-PIERRE sur une superficie d'environ 7 hectares. Les terrains et les locaux appartiennent à la société FLAM'UP.

Les 2 communes sont séparées physiquement par l'Automne, cours d'eau traversant le site.

Les activités de production de la société FLAM'UP qui se situaient sur la commune de SAINTINES ont pris fin le 14 mars 2008 et ont fait l'objet d'une déclaration de cessation d'activité.

Seule la partie du site implantée sur la commune de Béthisy-Saint-Pierre fait l'objet de ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

La demande d'autorisation d'exploiter est présentée pour un entrepôt situé sur la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE, appartenant à la société FLAM'UP.

Cet entrepôt (composé des bâtiments accolés et nommés AJ et Z, de surface respective de 2625 et 3250 m²) est dédié à l'activité de stockage de carton pour box de présentoirs, de briquets, allumettes et allume-feu solides et liquides.

Pour rappel, l'ensemble du site FLAM'UP est exploité sous arrêté préfectoral en date du 9 août 1995 autorisant la société SEITA à exploiter son usine de fabrication d'allumettes sur le territoire de la commune de SAINTINES.

L'entrepôt FLAM'UP situé sur la commune de Béthisy-Saint-Pierre, objet du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter, est actuellement recensé dans l'arrêté préfectoral du 09 octobre précité.

2. EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL

L'effectif du personnel travaillant au sein de la société FLAM'UP est de 12 personnes.

Le rythme d'activité est le suivant : 8H à 17H du Lundi au Jeudi et de 8H à 13H50 le Vendredi.

3. TERRAIN D'IMPLANTATION

Le site est implanté sur la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE dans le département de l'OISE sur une superficie d'environ 31 115 m².

La société FLAM'UP est implantée en zone UEi de la section D du plan cadastral de la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE sur les parcelles suivantes :

n°294, 296, 298, 299, 300, 301, 302 et 1051

4. URBANISME

En zone UEi de BETHISY-SAINT-PIERRE, sont autorisées les industries lourdes ou nuisantes dont les activités sont classées ou non.

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	---	---

5. ENVIRONNEMENT HUMAIN

L'établissement est implanté :

- à l'Ouest de la commune de SAINTINES, à environ 600 m du centre ville
- au Sud-ouest de la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE, à environ 1800 m du centre ville.

Les limites de propriété des premières habitations se trouvent :

- à 30 m des limites de propriété nord du site, séparé par la voie ferrée, côté bâtiment AJ ;

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Etablissement	Commune	Situation et distance par rapport aux limites de propriété
Ecole et marie	SAINTINES	Place Foch, à environ 450 m au Sud-ouest
Mairie	Saint-Sauveur	74 rue Aristide Briand, à environ 1 km au nord du site
Mairie	Béthisy-Saint-Pierre	Rue du docteur Chopinet, à environ 2 km à l'est du site
Supermarché	Béthisy-Saint-Pierre	Rue grand marais, à environ 2 km à l'est du site

Axes routiers et ferroviaires

L'accès au site se fait à partir du chemin du Paillard, qui rejoint la route départementale D 123.

Les principales voies routières à proximité sont :

- la route départementale D 123 reliant Saintines à Verberie ;
- la route départementale D 98 reliant Nery à Saint-Sauveur et à la RD 932a ;
- la route départementale D 932 a reliant Senlis à Compiègne ;

Le trafic existant sur les voies routières à proximité du site est :

Voies routières	Trafic
D 123 entre Saintines et Bethisy-Saint-Pierre	2 960 véhicules/jour
D 98 entre Nery et Béthisy-Saint-Pierre	1 980 véhicules/jour
D 932a entre St-Vaast-de-Longmont et Saintines	3 362 véhicules/jour

Il n'y a pas d'axe autoroutier à proximité immédiate du site. L'autoroute A1 est distante d'environ 6 km du site.

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Étude d'Impact
--	---	---

Les voies routières présentent en périmètre de site sont :

- Le chemin du Paillard ;
- Rue Adrien Debuire ;
- Rue Jacques Duclos ;

6. PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGE

Dans un rayon de 1 km autour de la commune de Béthisy-Saint-Pierre sont présentes les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I suivantes :

- COTEAUX DE L'AUTOMNE DE SAINT-SAUVEUR A GILOCOURT ;
- COTEAUX DE L'AUTOMNE DE VERBIERES A PUISIERES ;
- MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE ET OURSCAMPS-CARLEPONT ;
- RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DE L'AUTOMNE ET DE SES AFFLUENTS ;
- VALLONS DE ROBERVAL ET DE NOËL-SAINT-MARTIN.

Et la ZNIEFF de type II

- VALLEE DE L'AUTOMNE

A noter que le site de FLAM'UP se localise au sein de cette ZNIEFF de type II. En effet cette ZNIEFF englobe l'ensemble des pôles industriels localisés au sein de la Vallée de l'Automne.

La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) la plus proche, est : la ZICO « N° PE 03 : FORETS DE COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP » située à 1 km du site FLAM'UP sur la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 1 km au Nord-est du site, constitué par la Zone de Protection Spéciale (ZPS) N°2212001 « Les forêts picardes : Compiègne, Laigue et Ourscamps ».

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	---	---

7. EAU

L'eau utilisée pour les besoins de l'activité provient du réseau public d'adduction d'eau potable.

Le tableau suivant présente la consommation en eau en m³ pour l'ensemble du site.

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
2009	266	285	198	132	881
2010	199	151	169	/	/

Elle se répartit entre les principaux postes suivants :

- Les besoins sanitaires (majoritairement)
- Les essais des robinets d'incendie armés (RIA) et des poteaux incendie

Le réseau de collecte du site est de type séparatif.

Les eaux usées du site sont constituées uniquement des eaux domestiques.

Les eaux usées domestiques du site rejoignent le réseau eaux usées communal.

Pour le site, les eaux de toitures sont collectées à partir des descentes d'eaux pluviales vers les canalisations existantes puis orientées vers la rivière Automne.

Les eaux de voirie susceptible d'être chargées en hydrocarbures, font l'objet d'un prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre l'Automne.

La société FLAM'UP n'utilise aucune eau à usage industriel, il n'y a donc pas de nécessité d'établir une convention de rejet avec le gestionnaire de la station d'épuration de Saintines.

8. BRUIT

L'impact sonore imputable à l'activité du site est essentiellement lié au trafic des camions de livraison et d'expédition, des véhicules légers et des appareils de manutention.

Des dispositions générales sont prises pour limiter l'impact sonore des installations :

- Les transporteurs sont invités à arrêter leurs véhicules pendant les opérations de chargement déchargement ;
- L'usage d'avertisseurs sonores est limité aux situations exceptionnelles ;
- La vitesse de circulation est limitée à 10 km/h sur le site ;
- Les chariots de manutention utilisés présentent un faible niveau sonore.

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Étude d'Impact
--	---	---

9. AIR

Les activités ne sont pas à l'origine d'odeurs dans le voisinage. Les sources potentielles de pollutions atmosphériques présentes sur le site sont les suivantes :

- Le trafic routier engendré par l'activité (véhicules du personnel, des visiteurs et des camions de livraison et expédition),
- Les rejets de la chaudière à fioul du bâtiment Z (puissance de 308 kW).

Les émissions induites par le trafic routier se trouvent réduites par :

- La mise en circulation de véhicules conformes aux normes anti-pollution (vérification lors des contrôles techniques),
- L'obligation faite aux véhicules en cours de chargement ou de déchargement, d'avoir leur moteur à l'arrêt,
- Les manœuvres de camions qui se font exclusivement sur voiries imperméabilisées, sans envol de poussières,
- La limitation de vitesse fixée à 10 km/h sur le site.

10. GESTION DES DECHETS

Les déchets du site sont principalement des déchets non dangereux, des déchets d'emballages (carton et plastiques) et des palettes en bois.

Le site assure une gestion des déchets selon des filières adaptées.

Dans l'attente de leur élimination, les déchets sont stockés dans des bennes spécifiques à l'extérieur et éloignées des bâtiments.

11. ENERGIE

Le site consommera principalement de l'électricité et du fioul domestique.

Les principaux postes de consommation énergétique sont :

- l'éclairage du site (électricité),
- la chaufferie (fioul domestique),

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	---	---

12. TRAFIC

Le trafic maximal par jour engendré par l'activité du site est estimé à :

	Véhicules légers (VL)	Poids lourds (PL)	VL + PL
Trafic total de l'établissement	11 mouvements	8 mouvements	19 mouvements

Remarque : un mouvement = 1 aller ou un retour

Le trafic maximum lié au site FLAM'UP représente environ 1 % du trafic engendré par la route RD 123 entre Saintines et Bethisy-Saint-Pierre (2260 véhicules jour).

13. INTEGRATION PAYSAGERE

Le site présente des bâtiments avec une architecture rectangulaire classique. Les bâtiments ont des volumes simples répondant strictement aux besoins de la société.

Toutes dispositions sont prises pour garantir la propreté des bâtiments et de ses abords.

14. REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN DE VIE

La mise à l'arrêt de l'installation comme un changement d'exploitant ferait l'objet de démarches administratives et techniques, conformément aux prescriptions de l'article 34 du décret du 21 septembre 1977 modifié.

Conformément aux articles R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'Environnement, en cas de mise à l'arrêt définitif, FLAM'UP, notifiera au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci et il sera alors donné récépissé sans frais de cette notification.

Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comporteront notamment :

- l'évacuation et l'élimination des déchets et produits dangereux éventuels
- les interdictions ou limitations d'accès au site
- la surveillance éventuelle des installations
- la suppression des risques incendie, explosion.

Le site sera laissé en l'état, propre et vidé. Les équipements présents seront démontés puis éliminés. Les locaux existants seront laissés en bon état pour une réutilisation industrielle éventuelle.

FLAM'UP Rue Adrien Debuire BETHISY-SAINT-PIERRE (60)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	---	---

15. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

- Si l'audition est en danger à partir de 85 dB(A) d'exposition quotidienne, des niveaux inférieurs peuvent être fatigants ou apporter une gêne. Le niveau sonore n'est pas de nature à engendrer de dangers chez les riverains. Les niveaux sonores générés par l'installation sont caractéristiques d'une activité industrielle qui génère inévitablement du bruit mais les niveaux sonores restent bien en deçà des niveaux de danger. De plus, il n'y a pas de vibrations transmises par les activités

- Les déchets produits par l'activité sont essentiellement des déchets non dangereux (cartons, plastiques, palettes bois...). Le stockage de ces déchets s'effectue dans le respect des règles de l'art. L'élimination des déchets est faite dans des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La garantie donnée par les exploitants est que ces installations sont soumises au respect des normes de rejet et sont sous surveillance de l'administration. Il n'existe donc pas d'impact sanitaire lié aux déchets sur les populations avoisinantes du site.

- Les eaux usées du site sont constituées uniquement des eaux domestiques. Ces rejets ont une charge polluante qui ne présente aucune particularité par rapport à des rejets d'habitations privées. Ces eaux sont collectées par le réseau communal séparatif et traitées dans la station d'épuration de la commune de SAINTINES. Il n'existe donc pas d'impact sanitaire lié aux eaux usées sur les populations avoisinantes du site. Il n'y a donc pas de nécessité d'établir une convention de rejet.

- Les eaux pluviales issues du ruissellement des voiries de la plate-forme chargement/déchargement sont susceptibles d'être chargées en hydrocarbures (substances contenues dans les huiles de lubrification des moteurs et les carburants). Ces eaux sont prétraitées par un séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetées dans la rivière Automne.

- Les gaz d'échappement des véhicules légers et poids lourds en transit constitueront une faible part des rejets atmosphériques du site. Cette pollution atmosphérique n'est pas quantifiable par un point de rejet et un flux de pollution. Par ailleurs, comme cela a été vu dans la partie « Air », des mesures sont prises pour réduire au maximum ces émissions.

L'ensemble des mesures prises, dans le cadre de l'exploitation du site par la société FLAM'UP, pour réduire les nuisances éventuelles, va dans le sens de la réduction des risques pour la santé.

Nous pouvons conclure qu'en l'état des connaissances actuelles et des données disponibles à ce jour, le risque sanitaire est acceptable.